

14ème législature

Question N° : 78390	De Mme Ericka Bareigts (Socialiste, républicain et citoyen - Réunion)	Question écrite
Ministère interrogé > Logement, égalité des territoires et ruralité		Ministère attributaire > Logement et habitat durable
Rubrique >logement	Tête d'analyse >politique du logement	Analyse > droit au logement. plan d'action. perspectives.
Question publiée au JO le : 21/04/2015 Date de changement d'attribution : 12/02/2016 Question retirée le : 15/03/2016 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Ericka Bareigts interroge Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur les mesures qu'elle compte mettre en œuvre pour donner une application concrète au droit au logement opposable. La loi DALO de 2007 fait en effet obligation à l'État français de trouver un logement décent aux personnes résidant en France qui ne peuvent y parvenir par elles-mêmes. Or la France a été condamnée par la Cour européenne des Droits de l'Homme le 9 avril 2015 en raison d'un retard important dans l'application de mesures de justice lui enjoignant de reloger une famille. Le caractère non définitif de cette condamnation ne saurait éclipser le fait que 59 000 ménages restent en attente de relogement suite à une décision favorable de la commission de médiation. Le taux de relogement était en 2013 de 26,8 %. Elle attire donc son attention sur le caractère urgent d'une solution pérenne pour une mise en œuvre efficace de ce droit fondamental.